



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-140 / 7-2-6- 3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 10 décembre 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C.BADREDDINE, A. BELLEVILLE, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GRANDCAMP, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : H. BARADEL, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, B. GATTAZ, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, B. SARRAT, B. SEVEN.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

OBJET : FINANCES : Foires et Marchés - Exonération droits de place marché - Exercice 2020

Rapporteur : André Gal

EXPOSE : Dans le cadre de la crise sanitaire du Coronavirus, les commerçants non sédentaires ont subi un préjudice important sur l'année 2020. La ville de Voiron souhaite apporter son soutien en appliquant les mesures suivantes aux abonnés du marché :

- suite au premier confinement, exonération des droits de place à hauteur de 3 mois pour les abonnés textile et alimentaire pour un montant de 18 000 €.

- suite au second confinement, exonération à hauteur de 1 mois pour les abonnés textile uniquement pour un montant de 2 000 €.

Le montant global de l'exonération s'élève à 20 000 €.

PROPOSITION :

Considérant le contexte actuel de la crise sanitaire et le nombre de commerçants non sédentaires en grande difficulté ainsi que la demande formulée par les membres représentant les commerçants abonnés des produits manufacturés, lors de la Commission des Foires et Marchés réunie le 26 novembre 2020,

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité du 7 décembre 2020 ;

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une exonération des droits de place sur l'abonnement 2020 aux commerçants non sédentaires du marché alimentaire et textile dans les conditions exposées ci-dessus. Cette prise en charge représentant pour la collectivité la somme totale de 20 000€.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (35 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT